

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173
Numéro SIREN : 803 006 139
Nom ou dénomination : PIZZERIA DES CORDELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 1417

14B173
E 89.01
AUXERRE
Résolution

25 MAI 2021

1417

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/04/2021 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2020** faisant ressortir **une perte de 2 406** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **62 401** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **-59 995** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-59 995** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **-59 995** Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes au titre des trois dernières années de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2019	0.00	0	0.00
30/09/2018	6 000.00	0	6 000.00
30/09/2017	3 000.00	0	3 000.00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

La gérance

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/04/2021**

Le 29/04/2021
À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales,

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 lesquels font apparaître **une perte de 2 406** Euros.

- En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2020** faisant ressortir **une perte de 2 406** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **62 401** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **-59 995** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-59 995** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **-59 995** Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2019	0.00	0	0.00
30/09/2018	6000.00	0	6000.00
30/09/2017	3000.00	0	3000.00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 24 100 Euros pour l'exercice 2019/2020, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 40 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2020. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

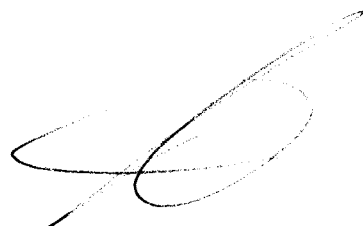
Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2020**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **184 618** Euros au 30/09/2020 contre **213 186** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **12 258** Euros au 30/09/2020 contre **9 136** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **14 890** Euros au 30/09/2020 contre **2 764** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **213 169** Euros au 30/09/2020 contre **195 647** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **62 879** Euros au 30/09/2020 contre **68 091** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **- 1 070** Euros au 30/09/2020 contre **97** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **50 263** Euros au 30/09/2020 contre **43 159** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **8 099** Euros au 30/09/2020 contre **3 022** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **59 437** Euros au 30/09/2020 contre **66 892** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **27 203** Euros au 30/09/2020 contre **10 021** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 357** Euros au 30/09/2020 contre **4 361** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **néant** au 30/09/2020 contre **5 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 1 179** Euros au 30/09/2020 contre **- 1 278** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à **176** Euros au 30/09/2020 contre **néant** pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **2 406** Euros contre un bénéfice de **24 236** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principal facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **96 753** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **21 014** Euros, soit un montant net de **75 739** Euros au 30/09/2020 contre **81 018** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **2 723** Euros au 30/09/2020 contre **1 653** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **80 224** Euros au 30/09/2020 contre **29 726** Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées d'avance sont de **269** Euros au 30/09/2020 contre **néant** pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **61 095** Euros au 30/09/2020 contre **63 501** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **97 860** Euros au 30/09/2020 contre **48 896** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **211 766** Euros au 30/09/2020 contre **285 085** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-1 403** Euros au 30/09/2020 contre **29 438** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

Les comptes de l'exercice clos le **30/09/2020** faisant ressortir **une perte de 2 406** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **62 401** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **-59 995** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **-59 995** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **-59 995** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2019	0.00	0	0.00
30/09/2018	6000.00	0	6000.00
30/09/2017	3000.00	0	3000.00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

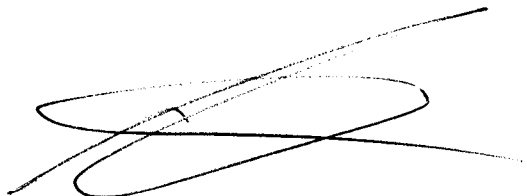
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 29/04/2021

La gérance



01102019

30092020

X

SIE D'AUXERRE
BP 29
8 Rue des Moreaux
89000 AUXERRE

A IDENTIFICATION

SARL PIZZERIA DES CORDELIERS
26 Place des Cordeliers

89000 AUXERRE

652

325341

80300613900023

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

PIZZERIASi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

684

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

OUI

COMPTABILITE EXPERT

AUDITEF BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

Signature et qualité du déclarant

MUGUET GAETAN

GERANT

A AUXERRE

le 15/01/2021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

[illegible]

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

47 147

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *teret a quater* du CGI)

Désignation de l'entreprise		SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		26 Place des Cordeliers		Néant	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
SIRET		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 30092020		Exercice N-1 clos le 30092019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012	55 000	55 000	
		014	1 078	016	145	933	
	Immobilisations corporelles*	028	39 490	030	20 869	18 621	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 185	042		1 185	
	Total I (5)	044	96 753	048	21 014	75 739	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	2 723	062		2 723	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072	6 813	074		6 813	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	73 411	086		73 411	
	Charges constatées d'avance *	092	269	094		269	
	Total II	096	83 215	098	83 215	31 379	
Total général (I + II)		110	179 968	112	158 954	112 397	

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	132			
	Report à nouveau	134	62 401	38 165	
	Résultat de l'exercice	136	(2 406)	24 236	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	61 095	63 501	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	70 322	28 528	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 112	10 417	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	92	19 426	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	97 860	48 896	
Total général (I + II + III)		180	158 954	112 397	

RENOIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 185	(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS** Néant *

A - RESULTAT COMPTABLE Exercice N clos le **30092020** Exercice N-1 clos le **30092019**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	184 618	213 186
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214		
			217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	12 258	9 136
	Autres produits			230	14 890	2 764
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	211 766	225 085
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	62 879
Variation de stock (marchandises) *				236	(1 070)	97
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 263	43 159
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	745	244	8 099	3 022
Rémunérations du personnel *				250	59 437	66 892
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	27 203	10 021
Dotations aux amortissements *				254	6 357	4 361
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262		5
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	213 169	195 647	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 403)	29 438	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (III)			282	12
	Produits exceptionnels (IV)			290	176	
	Charges financières (V)			294	1 191	1 280
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		3 925
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(2 406)	24 236
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		2 406	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	531	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	1 191	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Divers* dont { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) }		346		655		
		643		645		
Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				992		
				993		
				641		
				647		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352		684	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370		684	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**

Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000				
	Autres	410		412	1 078	414		416	1 078				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 111	442		444		446	16 111				
	Installations générales agencements divers	450	14 797	452		454		456	14 797				
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 582	472		474		476	2 582				
Immobilisations financières		480	1 185	482		484		486	1 185				
TOTAL		490	95 675	492	1 078	494		496	96 753				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502	145	504		506	145				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 706	532	1 880	534		536	13 586				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 900	542	1 816	544		546	4 715				
	Matériel de transport	550	6	552	2 000	554		556	2 006				
	Autres immobilisations corporelles	560	46	562	516	564		566	562				
TOTAL		570	14 657	572	6 357	574		576	21 014				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5							
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860	684				
Total des déficits restant à reporter		870	684				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	1 028
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	11 144
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	14 933
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	9 682
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	184 618	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	14 888	
TOTAL 1	106	199 506	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	12 258	
Variation positive des stocks	111	1 070	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	13 330	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	73 396	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 275	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	90 671	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	122 164
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	122 164
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	199 506	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PIZZERIA DES CORDELIERS

ADRESSE (voie) 26 Place des Cordeliers

CODE POSTAL 89000

VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 31031979 N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 26 Place des Cordeliers

89000 AUXERRE

R.C.S AUXERRE 803 006 139

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 29/04/2021

Objet : Dépôt des comptes annuels
De l'exercice clos le 30/09/2020

Monsieur le Greffier,

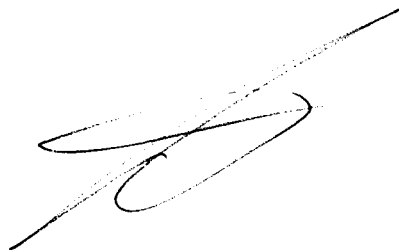
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2020
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.